

Trafic avec des propriétés ou tentative de décourager l'investissement étranger à Cuba ?



La Havane, 6 mars, (RHC).- L'administration Trump a ouvert la possibilité de poursuivre devant les tribunaux des États-Unis des entreprises installées dans des propriétés nationalisées par le gouvernement révolutionnaire dans les années 60.

Raúl Rodríguez, directeur du Centre d'études sur les États-Unis à l'université de La Havane, a apporté des précisions sur le chapitre 3 de la loi Helms-Burton, dans des déclarations exclusives à Radio Havane Cuba.

«Ce chapitre part de la supposition que les nationalisations réalisées par le gouvernement révolutionnaire en 1960 et 1961 sont illégales et illégitimes. Ce texte introduit d'autre part un concept faux, le soi-disant trafic avec des propriétés des États-Unis. Sur cette base, le Département de la Justice des États-Unis a jusqu'à présent donné son approbation à 5 913 plaintes. Le gouvernement cubain a toujours exprimé sa

disposition de négocier de toutes ces questions sur un pied d'égalité. »

Raul Rodríguez a dénoncé le véritable but de Washington.

« Cela vise en gros à décourager les investisseurs étrangers, non seulement ceux qui sont implantés actuellement à Cuba mais encore ceux qui souhaiteraient placer des capitaux ici. »

Le directeur du Centre d'études sur les États-Unis à l'université de La Havane s'est référé à l'escalade de l'agressivité de Washington à l'égard de notre pays.

« Cette administration a fait un tournant avec une lourde charge idéologique. Ses porte-paroles disent ouvertement qu'ils n'ont pas de problèmes pour utiliser le terme doctrine Monroe et ils cherchent à faire pression sur nos partenaires économiques dans le cadre d'une croisade contre la Révolution cubaine. »

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/185214-traffic-avec-des-proprietes-ou-tentative-de-decourager-linvestissement-etranger-a-cuba>



Radio Habana Cuba